



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

immigration

Question au Gouvernement n° 3794

Texte de la question

ACCORD ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LA TURQUIE SUR LES MIGRANTS

M. le président. La parole est à M. Jean-Luc Laurent, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

M. Jean-Luc Laurent. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

Il y a dix jours, j'étais en Grèce : à Athènes, à l'invitation de Syriza, pour le forum contre l'austérité et pour la démocratie, puis à Lesbos, à la veille de l'application de l'accord intervenu entre l'Union européenne et la Turquie.

J'ai voulu, en effet, visiter plusieurs camps, dans l'ancien aéroport d'Hellinikon et à Lesbos.

L'accord entre l'Union européenne et la Turquie était nécessaire pour reprendre le contrôle de la frontière extérieure de l'espace Schengen. Il était même vital, à l'heure où, dans un mouvement de dominos, tous les pays d'Europe centrale ont fermé leurs frontières, laissant la Grèce seule face à l'afflux de réfugiés et de migrants venus de Turquie et arrivant majoritairement de Syrie.

L'accord était nécessaire ; son application se révèle difficile. La solidarité et la mobilisation européennes ont tardé tout au long de l'année 2015. Je voudrais savoir, monsieur le ministre, quel sera l'apport concret de la France, et sur quel calendrier, concernant la mise en œuvre de l'accord entre l'Union européenne et la Turquie.

Pays fragile, sacrifié sur l'autel de l'ordolibéralisme européen, la Grèce ne peut pas être laissée seule en première ligne. La solidarité européenne a été très tardive. Sous le mémorandum, l'État est désarmé et c'est la solidarité des Grecs eux-mêmes, des bénévoles, des ONG, qui prend en charge les réfugiés et les migrants.

Pouvez-vous nous préciser quelle est l'action de la France pour permettre la réouverture des frontières balkaniques ?

Monsieur le ministre, vous le savez, à la frontière grecque se joue aussi notre sécurité. Si nous sommes incapables de vouloir le redressement grec par solidarité, peut-être pouvons-nous le vouloir dans notre intérêt et pour notre sécurité. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des affaires européennes.

M. Harlem Désir, secrétaire d'État chargé des affaires européennes. Monsieur le député, il nous faut vouloir le redressement de la Grèce à la fois par solidarité et pour la sécurité de l'Europe. Vous l'avez dit en effet, en pleine crise migratoire, nous ne pouvons pas laisser la Grèce devenir un goulot d'étranglement parce que la

route des Balkans est coupée, parce que la Macédoine a fermé sa frontière, parce que les pays des Balkans craignaient d'être déstabilisés par l'arrivée de très nombreux réfugiés, parce que l'Autriche et finalement l'Allemagne ne pouvaient pas continuer à accueillir cette année plus d'un million de réfugiés, comme ce fut le cas l'année dernière.

Il y avait donc une urgence et c'est pourquoi la France a demandé que plusieurs décisions soient prises. La première est qu'un budget d'aide humanitaire spécifique, pour un pays de l'Union européenne confronté à une situation d'urgence humanitaire, puisse être débloqué sur les fonds Echo – European Commission Humanitarian Office – qui d'habitude sont utilisés pour des pays tiers : 700 millions d'euros seront mis à disposition des pays confrontés à cette situation. Aujourd'hui, c'est bien de la Grèce dont il s'agit. Soit 300 millions cette année, puis 200 millions en 2017 et en 2018 si c'est nécessaire.

Deuxièmement, il y a en Grèce des centres d'accueil et d'enregistrement : les fameux *hotspots*. Encore faut-il que des personnels compétents, en matière de police des frontières et d'asile, soient mis à disposition. Le ministre de l'intérieur Bernard Cazeneuve et son homologue allemand ont décidé que la France et l'Allemagne enverraient 600 personnels spécialisés : 300 par chacun des deux pays, dont 200 au titre de Frontex et 100 pour le Bureau européen d'appui à l'asile, pour aider la Grèce à mettre en œuvre l'accord avec la Turquie qui comprend un accord de réadmission pour les migrants en situation irrégulière et un accord spécifique concernant les Syriens, afin de vérifier que leur droit à l'asile est respecté. Il n'y aura pas d'expulsions collectives. Toute demande d'asile sera traitée individuellement et pourra faire l'objet d'un recours. Nous sommes aux côtés de la Grèce, aujourd'hui dans la crise migratoire comme nous l'étions hier dans la crise de l'euro.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Laurent](#)

Circonscription : Val-de-Marne (10^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3794

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 mars 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [30 mars 2016](#)